



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 mai 2019
Français
Original : anglais

Pouvoirs des représentants de l'Allemagne au Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 16 mai 2019 indiquant que M. Niels Annen, Ministre d'État, et M^{me} Katharina Ahrendts, Chef de la Division de l'ordre international et des Nations Unies, représenteront leur pays à la 8534^e séance du Conseil de sécurité, qui se tiendra le 23 mai 2019.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

